

<h2>GESTION DES ATTESTATIONS</h2>	1D	Directeur & Enseignant hors enseignant école privée
	Saisie directe & Import	

Contexte	1
1. Saisie et modification	2
1.1. Saisie individuelle	2
1.2. Saisie collective.....	3
2. Édition	4
2.1. Édition individuelle	4
Par la recherche d'attestations	4
Par la consultation d'une attestation.....	5
2.2. Édition collective.....	5
3. Suppression	5
Par la recherche d'attestations	5
Par la consultation d'une attestation.....	5

Contexte

Les attestations présentes dans le livret scolaire unique sont définies par l'[article 7 de l'arrêté du 31 décembre 2015](#) fixant le contenu du livret scolaire de l'école élémentaire et du collège. Elles font donc partie intégrante du livret scolaire de l'élève au même titre que les bilans périodiques et les bilans de fin de cycle.

Liste des attestations couvrant la scolarité obligatoire :

- ✓ [AER](#) Attestation d'[Éducation Routière](#) (spécifique au 2D)
- ✓ [APER](#) Attestation de Première Éducation à la Route
- ✓ [APS](#) Apprendre à Porter Secours
- ✓ [ASSN](#) Attestation Scolaire « Savoir-Nager » jusqu'au 28 février 2022
- ✓ [ASNS](#) Attestation « Savoir-Nager » en Sécurité à compter du 1^{er} mars 2022
- ✓ [ASSR1](#) Attestation Scolaire de Sécurité Routière [niveau 1](#) (spécifique au 2D)
- ✓ [ASSR2](#) Attestation Scolaire de Sécurité Routière [niveau 2](#) (spécifique au 2D)
- ✓ [PSC1](#) Certificat de Compétences de Citoyen de Sécurité Civile (spécifique au 2D)

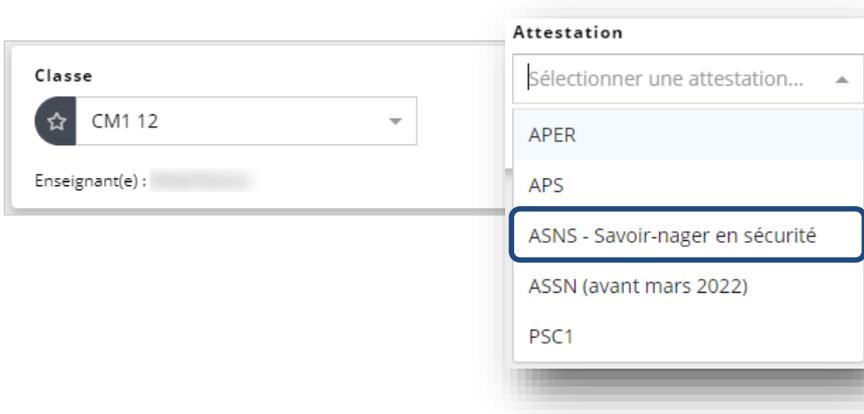
Une attestation individuelle reste visible et éditable dans le LSU tout au long de la scolarité obligatoire.

Toutes les attestations du 1^{er} degré sont à saisir directement dans LSU.

1. Saisie et modification



1. Sélectionner le sous-menu « **Saisie et recherche** » dans le menu **Attestations**

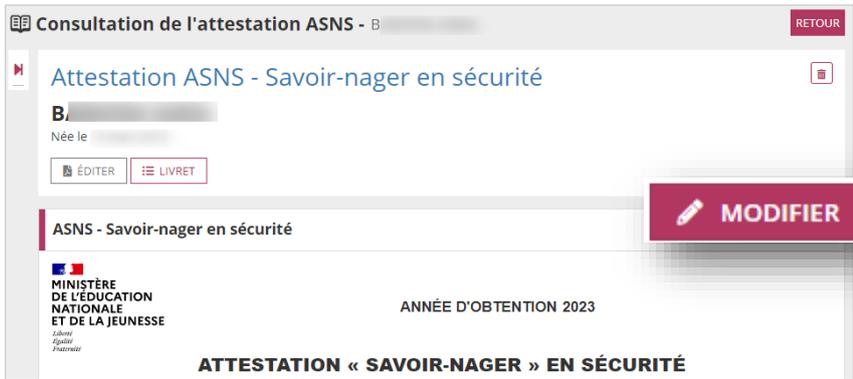


2. Choisir la classe et sélectionner l'attestation dans la liste proposée

1.1. Saisie individuelle



3. Créer ou visualiser/modifier l'attestation



Consultation de l'attestation ASNS - B

Attestation ASNS - Savoir-nager en sécurité

B. [redacted]
Née le [redacted]

ÉDITER LIVRET

MODIFIER

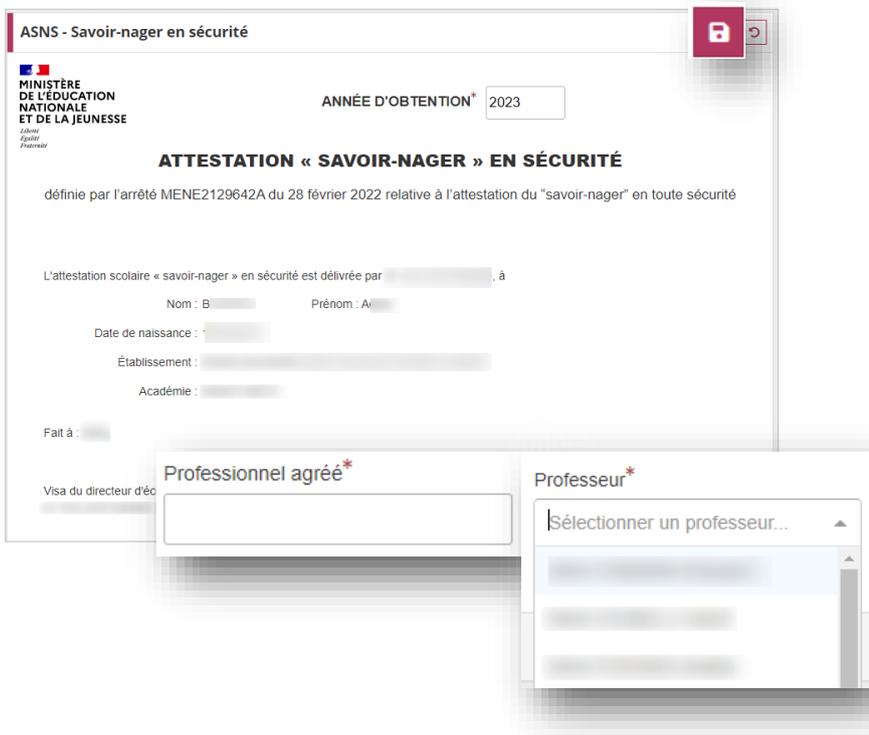
ASNS - Savoir-nager en sécurité

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

ANNÉE D'OBTENTION 2023

ATTESTATION « SAVOIR-NAGER » EN SÉCURITÉ

4. Cliquer sur le bouton « **Modifier** »



ASNS - Savoir-nager en sécurité

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

ANNÉE D'OBTENTION* 2023

ATTESTATION « SAVOIR-NAGER » EN SÉCURITÉ

définie par l'arrêté MENE2129642A du 28 février 2022 relative à l'attestation du "savoir-nager" en toute sécurité

L'attestation scolaire « savoir-nager » en sécurité est délivrée par [redacted], à

Nom : B. [redacted] Prénom : A. [redacted]

Date de naissance : [redacted]

Établissement : [redacted]

Académie : [redacted]

Fait à : [redacted]

Visa du directeur d'école

Professionnel agréé*

Professeur*

Sélectionner un professeur...

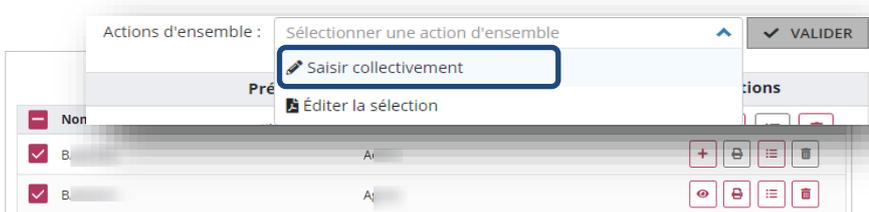
5. Modifier si besoin l'année d'obtention et dans le cas de l'ASSN et de l'ASNS saisir le professionnel agréé et sélectionner le professeur des écoles, puis enregistrer la saisie

Ou l'annuler à l'aide du bouton 



Dans le cas d'une attestation obtenue dans une autre école : toute modification entraîne le remplacement définitif des données établissement et signataire par celles de la nouvelle école.

1.2. Saisie collective



Actions d'ensemble : Sélectionner une action d'ensemble

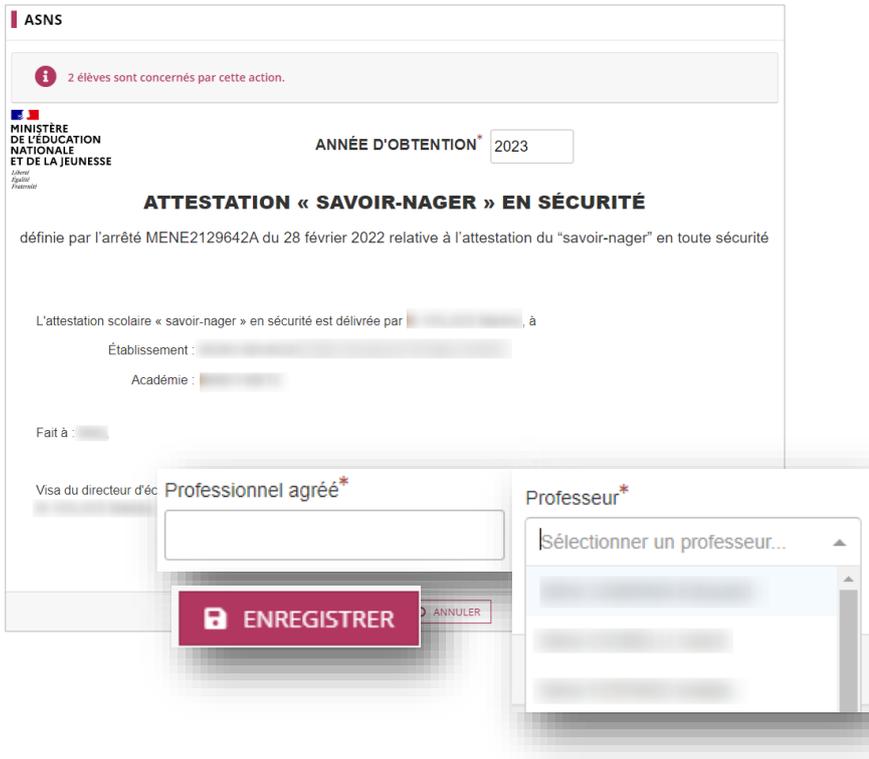
VALIDER

Saisir collectivement

Éditer la sélection

Non	Pré	Actions
<input checked="" type="checkbox"/>	B. [redacted]	A. [redacted]
<input checked="" type="checkbox"/>	B. [redacted]	A. [redacted]

3. Sélectionner les élèves concernés, choisir l'action « **Saisir collectivement** » et cliquer sur « **Valider** »



4. Modifier si besoin l'année d'obtention et dans le cas de l'ASSN et de l'ASNS saisir le professionnel agréé et sélectionner le professeur des écoles, puis enregistrer la saisie

Ou l'annuler



Dans le cas d'une attestation obtenue dans une autre école : toute modification entraîne le remplacement définitif des données établissement et signataire par celles de la nouvelle école.

2. Édition

Cette fonctionnalité permet de générer et de télécharger un fichier PDF contenant des attestations.



L'édition n'est possible que si toutes les données de l'attestation sont renseignées.

2.1. Édition individuelle

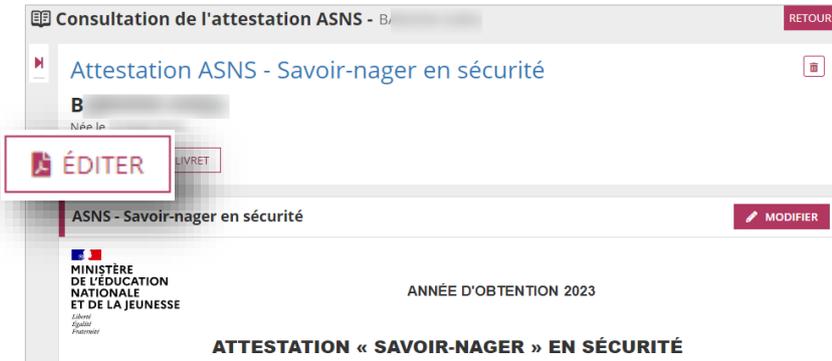
Deux moyens possibles pour éditer :

Par la recherche d'attestations



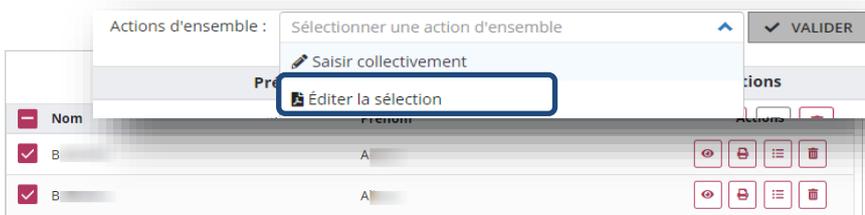
Répéter les étapes 1 et 2 de la **Saisie et modification**, repérer les élèves dont l'attestation est présente (élèves cochés) et l'éditer

Par la consultation d'une attestation



Répéter les étapes 1 à 3 de la **Saisie et modification**, puis éditer l'attestation

2.2. Édition collective



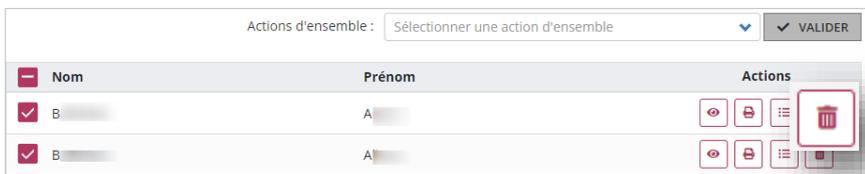
Répéter les étapes 1 et 2 de la **Saisie et modification**, sélectionner les élèves concernés, choisir l'action « **Éditer la sélection** » et cliquer sur « **Valider** »

3. Suppression

La fonction de **suppression** est réservée au directeur d'école.

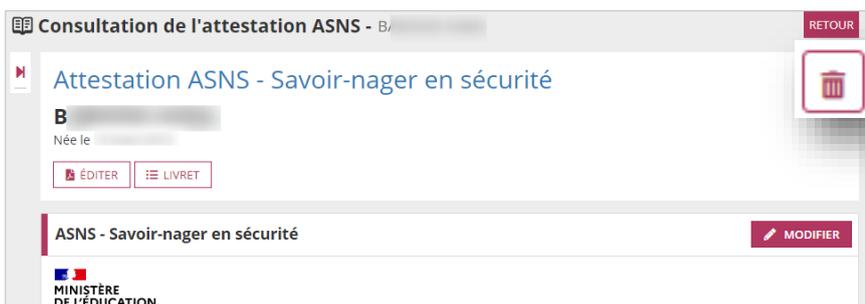
Il sera toujours demandé une confirmation de suppression.

Par la recherche d'attestations



Répéter les étapes 1 et 2 de la **Saisie et modification**, repérer les élèves dont l'attestation est présente (élèves cochés) et la supprimer

Par la consultation d'une attestation



Répéter les étapes 1 à 3 de la **Saisie et modification**, puis supprimer l'attestation